



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre, que :

Le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du mardi 7 avril 2026 à 19h30 à la salle du conseil municipal située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 26-01

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Saint-Alexandre se prononcera sur la demande de dérogation mineure no 26-01 déposée par le propriétaire 1169, rue du Repos concernant la demande d'autorisation pour obtenir un 2^e espace de stationnement. L'ajout d'une 2^e allée de 10 pieds de largeur ne respectent pas la norme du règlement de zonage portant le numéro 20-366, tableau 10.4.

Désignation de l'immeuble affecté : 1169, rue du Repos

Nature et effets de la demande : Le lot 4 391 112 du Cadastre du Québec correspondant à l'adresse 1169, rue du Repos. La demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée indiquant que la largeur maximale est de 7 mètres et que la superficie en cour avant soit d'au plus 40 %. Une aire de stationnement ayant la largeur de 7 mètres est présentement en place. Le propriétaire demande l'autorisation afin d'ajouter une 2^e allée d'accès, pour se rendre à son garage, d'une largeur de 3 mètres.

Le tout conformément au règlement 18-336 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ». Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Avis public donné à Saint-Alexandre,

Ce 24^e jour du mois de mars 2026.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier